



**PROCÈS VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 OCTOBRE 2022, À 20H00,**

Sont présents les Conseillers suivants :

Mme Marie-Andrée Lapierre Mme Nadia Vallières
M. Denis Tanguay M. Luc Lachance

Absences motivées :

Mme Francine Garneau Mme Lorie Gosselin Côté

Formant quorum sous la présidence de M. Stéphane Turgeon, maire.

Est aussi présente : Mme Joanie Bolduc Pelchat,
Directrice générale/greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Stéphane Turgeon, maire, déclare la séance ouverte à 20h00.

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prévus.

2. ORDRE DU JOUR

133-10-2022

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé par Mme Marie-Andrée Lapierre
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Période de questions
- 4) Adjudication du contrat — installation de glissières
- 5) Levée de l'assemblée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

4. ADJUDICATION DU CONTRAT — INSTALLATION DE GLISSIÈRES

134-10-2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'installation de 210 mètres de glissières sur la route Brochu et le rang 3 Sud;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont été invités à déposer une offre avant le 11 octobre 2022, à 10h00;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires devaient fournir un prix pour des glissières neuves et un prix pour des glissières usagées;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires ont déposé une soumission :

SOUSSIONNAIRE	GLISSIÈRES NEUVES MONTANT AVEC TAXES	GLISSIÈRES USAGÉES MONTANT AVEC TAXES
Les Entreprises Steeve Couture	44 946,10 \$	40 706,93 \$
Les Glissières de sécurité J.T.D. Inc.	52 541,28 \$	41 733,63 \$

CONSIDÉRANT QUE le matériel de type « **USAGÉ** » est composé de matériel neuf pour la partie atténuateur d'impact et de pièces ayant été installées temporairement pour ce qui est des poteaux et des glissières.

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
appuyé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

Que le contrat pour l'installation de **glissières usagées** soit octroyé à la compagnie *Les Entreprises Steeve Couture* pour un montant de 40 706.93 \$ taxes incluses.

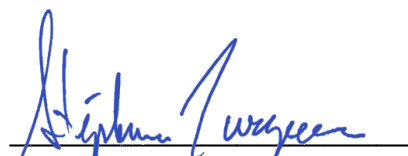
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

135-10-2022

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 20 h 14.

« Je Stéphane Turgeon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »


Maire


Greffière-trésorière